

Les Landes, le Département 

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 41

Imprimerie Départementale

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS - Conseil départemental des Landes - Réunion du 21 octobre 2022

Les Landes, le Département 

landes.fr



Procès-Verbal des Débats

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 21 octobre 2022

Adopté le 24 février 2023

ISSN 1249-6219

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 21 octobre 2022

La séance est ouverte à 11h20

Monsieur le Président : Tout d'abord, un point sur les personnes qui sont excusées. M. DUBOIS a donné pouvoir à Mme DEDIEU, M. GAYSSOT a donné pouvoir à Mme TOLLIS, Mme PEDUCASSE a donné pouvoir à M. DELAVOIE et M. VALLAUD a donné pouvoir à Mme BOURRETERE.

[Le Président procède à l'appel]

Patricia BEAUMONT,	Présente
Henri BEDAT,	Présent
Eva BELIN,	Présente
Sylvie BERGEROO,	Présente
Agathe BOURRETERE,	Présente
Paul CARRERE,	Présent
Dominique COUTIERE,	Présent
Martine DEDIEU,	Présente
Dominique DEGOS,	Présente
Damien DELAVOIE,	Présent
Jean-Luc DELPUECH,	Présent
Julien DUBOIS,	Absente, pouvoir à Mme DEDIEU
Rachel DURQUETY,	Présente
Frédéric DUTIN,	Présent
Christine FOURNADET,	Présente
Didier GAUGEACQ,	Présent
Cyril GAYSSOT,	Absent, pouvoir à Mme TOLLIS
Christophe LABRUYERE,	Présent
Muriel LAGORCE,	Présente
Hélène LARREZET,	Présente
Jean-Marc LESPADÉ,	Présent
Monique LUBIN,	Présente
Olivier MARTINEZ,	Présent
Julien PARIS,	Présent
Sylvie PEDUCASSE,	Absente, pouvoir à M. DELAVOIE
Salima SENSOU,	Présente
Sandra TOLLIS,	Présente
Magali VALIORGUE,	Présente
Boris VALLAUD,	Absent, pouvoir à Mme BOURRETERE

Le quorum est atteint.

Je vous propose de désigner Julien PARIS comme secrétaire de séance.

N°s	Titres des rapports	Pages
C-1	C - SOLIDARITE TERRITORIALE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)	3
I-1	I - EDUCATION ET SPORTS EDUCATION - COLLEGES	10

L'ouverture de cette session de la DM2 se déroulera en deux moments : un aujourd'hui et l'autre le 4 novembre. Aujourd'hui, nous examinerons deux dossiers : celui concernant le soutien complémentaire apporté au Service Départemental d'Incendie et de Secours et le deuxième concernant la politique en direction des collèges. Habituellement, on ne vote que les dotations globales qui ont besoin d'être votées avant le 1^{er} novembre. Cette fois-ci, on fera l'ensemble du dossier collèges et on présentera les changements éventuels avant la fin de l'année par le Département.

Je vais donner tout de suite la parole à Dominique DEGOS pour le dossier du SDIS.

C – SOLIDARITE TERRITORIALE

C – 1 SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

(Rapporteur Mme DEGOS)

Mme DEGOS : Merci Président. Tout d'abord, je voudrais juste, à la suite de la situation exceptionnelle que l'on a vécue cet été, souligner vraiment l'engagement exceptionnel des SDIS et du SDIS 40 en particulier, de tous les pompiers, qu'ils soient volontaires ou professionnels, leur professionnalisme, leur motivation et leur abnégation et saluer et remercier tous les pompiers pour leur engagement et également appuyer sur la solidarité territoriale qui s'est exprimée, que ce soit au niveau des élus, des agriculteurs, des chasseurs et des simples les habitants qui se sont tous mobilisés pour accompagner les soldats du feu dans cet épisode estival torride.

Je voulais commencer par cela en préambule.

Le rapport s'établit en trois points.

Tout d'abord, un point sur les incendies exceptionnels de cet été dont tout le monde a en mémoire l'intensité. Je vous rappellerai qu'en Gironde, il y a eu 551 feux, dont 180 feux de forêts ayant détruit plus de 27 900 ha de forêt. Dans les Landes, on a eu 353 feux, dont 153 feux de forêts qui ont détruit 1 275 ha de forêt. Je vous rappelle qu'en 2021, dans les Landes il y a eu 17 incendies pour 123 ha brûlés et que la moyenne sur les 31 dernières années était 187 incendies et en moyenne 243 ha brûlés par an. Cela montre quand même l'intensité de l'année 2022.

La solidarité nationale a été particulièrement importante. Des renforts zonaux et extra zonaux sont intervenus aux côtés du SDIS des Landes et des autres SDIS, notamment sur

les feux de Saint-Justin, de Mano, de Laluque et Landiras 2. On a recensé également une colonne préventive de renfort venue de l'Ouest de la France a également été accueillie du 1^{er} au 6 août. Des moyens aériens de la sécurité civile que sont les Canadair, Dash ou autres hélicoptères ont appuyé les équipes au sol à de nombreuses reprises.

Les sapeurs-pompiers landais ont également été solidaires des autres départements sinistrés avec des détachements intervenus en renfort en Gironde, pour les grands feux notamment, mais également en Charente et dans le Lot-et-Garonne.

L'extrême sensibilité du massif et le niveau de risque très élevé a nécessité une mobilisation exceptionnelle des sapeurs-pompiers, qu'ils soient professionnels ou volontaires. Des gardes casernées dans tous les centres disposant d'unités de lutte contre les feux de forêt ont notamment été mises en place lors des épisodes à risque particulièrement élevés. Cette couverture opérationnelle a permis une réactivité du SDIS et le maintien, pendant de nombreux jours, des effectifs nécessaires sur chacun des feux fixés.

Les services ressources du SDIS des Landes, autres que les sapeurs-pompiers à savoir les ateliers de mécanique, de logistique, la cartographie, les transmissions, les ressources humaines, etc., ont été particulièrement mobilisés et réactifs.

Le soutien des Landais, aux côtés des sapeurs-pompiers, a été remarquable. De nombreux employeurs, qu'ils soient publics ou privés, ont libéré leurs personnels afin qu'ils puissent intervenir en qualité de sapeurs-pompiers volontaires. Communes et Communautés de Communes ont apporté un soutien logistique déterminant pour assurer la restauration, voire l'hébergement des personnels du SDIS 40 et des SDIS venus en renfort. Des agriculteurs ont spontanément mis à disposition leurs tonnes à eau, et de nombreux habitants sont intervenus dans les communes sinistrées, que ce soient des chasseurs, des habitants pour continuer à offrir des repas.

Cette situation a engendré pour le SDIS des Landes un surcroît d'activité sur tout le territoire, mais également dans le cadre des renforts extérieurs qu'il a apportés dans d'autres départements, que sont la Gironde, les Pyrénées-Atlantiques ou la Vienne.

La conséquence importante est la forte augmentation de ses dépenses qui ont été établies à un montant total de 2 361 000 € répartis comme suit :

- 861 000 € au titre de l'activité opérationnelle liée aux feux de forêt pendant la période estivale que représentent les charges générales et de personnel,
- 1 500 000 € correspondant à d'importants travaux forestiers et d'aménagements de pare-feux qui ont été réalisés sur réquisition de la Préfecture de Région sur Biscarrosse, Mano, Moustey, Saugnac-et-Muret, mais également dans le cadre des travaux forestiers de sécurisation par bulldozer autour des nombreux feux survenus dans les Landes.

Je vous rappelle que la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile indique que les dépenses concernant les travaux réalisés par les entreprises landaises sur le territoire landais sont du ressort du SDIS.

Le SDIS a identifié cette année des recettes complémentaires permettant de venir amoindrir cette dépense, mais pour un montant qui s'élève à 261 000 € qui est loin d'être suffisant pour pallier la dépense.

Ces recettes complémentaires proviennent de la revalorisation du tarif national d'indemnisation des transports sanitaires réalisés par carence des ambulanciers privés sur l'ensemble de l'année 2022 ; la mise en œuvre de la stratégie Tester Alerter Protéger en matière de dépistage du virus du COVID, convention entre l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture des Landes et le SDIS ; et également la participation exceptionnelle de l'Union Landaise de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI), notamment pour la maintenance du système de vidéosurveillance du massif forestier des Landes de Gascogne appelé PRODALIS.

Considérant le contexte exceptionnel et le fort enjeu relatif à la protection de la forêt assurée par le SDIS des Landes et aux autres missions de service public qu'il assume au quotidien,

Considérant la nécessité à laquelle est aujourd'hui confronté le SDIS des Landes d'assurer des dépenses supplémentaires telles que je viens de les décrire,
Il vous est proposé :

- d'approuver un soutien exceptionnel, au titre de 2022, au SDIS des Landes d'un montant de 2 100 000 €, étant entendu que les crédits correspondants seront inscrits et les modalités de versement définies lors de la DM 2, et de prendre note que cette aide exceptionnelle vient en complément de la dotation départementale annuelle de 22 039 993 € et porte donc ainsi l'enveloppe départementale à hauteur de 24 139 993 €.

Voilà pour le point 1.

II – Démarches engagées

Le SDIS des Landes a sollicité, en date du 2 septembre dernier, l'Etat pour l'obtention d'une enveloppe financière exceptionnelle en référence à l'annonce de la Première Ministre lors de son déplacement en Gironde, qui avait annoncé la mobilisation de l'Etat aux côtés des collectivités territoriales.

Une autre démarche est en cours visant à obtenir la prise en compte financière des renforts extérieurs apportés dans les trois départements que sont la Gironde, les Pyrénées-Atlantiques et la Vienne.

Par ailleurs, au regard du réchauffement climatique et des enseignements à venir, le Président de la République a annoncé vouloir réunir l'ensemble des acteurs des départements concernés afin de réfléchir, je cite, au « modèle de prévention et de lutte contre les incendies et d'ouvrir les travaux sur l'évolution du modèle dans les années à venir ».

Ainsi, l'histoire et les techniques opérationnelles singulières des sapeurs-pompiers landais, l'aménagement du massif, grâce notamment à l'engagement des sylviculteurs réunis en ASA DFCI, sont autant d'éléments qui ont conduit la candidature du SDIS des Landes aux réflexions qui seront menées afin d'envisager des évolutions structurelles et financières adaptées, traitant le sujet dans toutes ses dimensions, que ce soit la prévention, la prévision, l'organisation de la sécurité civile, les articulations avec les différentes parties prenantes, la formation, les matériels, les personnels.

Les Départements de la Gironde, du Lot-et-Garonne et des Landes se sont également associés pour solliciter auprès de l'Etat la tenue d'États Généraux du massif des Landes de Gascogne dès l'automne pour proposer des solutions concrètes permettant en particulier de préparer la saison estivale 2023.

Cette dynamique doit permettre d'aborder également la question des moyens aériens, de leur localisation sur le plus grand massif de résineux d'Europe, de la capacité collective à intervenir sur un « feu naissant », sans éluder la question des moyens des SDIS, notamment dans nos départements girondin et landais qui, vous le savez tous, avec des valeurs absolues, ont un taux de croissance démographique conséquent, alors que la Loi Démocratie et Proximité a bloqué le calcul de leur financement en année 2002.

Ce travail entre l'État et les trois départements est sollicité avec l'ensemble des acteurs concernés par le devenir du massif et par sa protection, à savoir les SDIS, les représentants des sylviculteurs, des DFCI, du CRPF, du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, ainsi que la Région.

Cet outil de gouvernance pourra également permettre d'activer scientifiques et universitaires afin qu'ils apportent un éclairage averti sur ces questions climatiques ou sur les perspectives adaptées de la reconstruction de la forêt. Il s'agit en effet de traiter de

l'adaptation de la forêt et des moyens de protection aux conséquences du changement climatique et de l'évolution démographique de notre territoire.

Le point III de ce dossier concerne le budget 2023 et la contribution départementale.

III – Budget 2023 – Contribution départementale

La loi de 2004 fixe que la contribution du Département au budget du SDIS est examinée chaque année à l'occasion de la DM 2. Au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir et qui a été adopté par le Conseil d'Administration du SDIS du 10 octobre 2022, ce rapport présente une section de fonctionnement qui s'élève à 37 129 510 €, dont en particulier, des charges de personnel à hauteur de 25 603 680 €, en augmentation de 4,35 %.

Ces propositions budgétaires intègrent également la déclinaison de l'organisation-cible, issue de la mise œuvre du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR), avec la création de 15 équivalents temps plein pour une enveloppe estimée à un peu moins de 700 000 €, la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, soit une enveloppe estimée à 670 000 €, la revalorisation de 3,5 % de l'indemnité horaire des sapeurs-pompiers volontaires, soit une enveloppe de 150 000 € et prenant en compte également l'évolution générale des prix, notamment au niveau des carburants et de l'énergie.

Ainsi, le montant 2023 de la contribution départementale augmente de 1 322 401 €, soit + 6 %, atteignant ainsi 23 362 394 €.

Concernant la contribution des Communes, elle augmente quant à elle de 583 234 €, soit + 5,91 %, qui correspond à l'inflation du mois d'août 2022, et la contribution des Communes est ainsi portée à hauteur d'un montant total de 10 451 838 €.

Je rappelle que le Département augmente ainsi sa participation de 3 757 000 € en 4 ans, soit plus de 19 %, et consacre 45 € par habitant au financement du SDIS, ce qui représente 69 % des contributions des collectivités territoriales. Je rappelle que la moyenne de la strate s'établit à 39,50 € par habitant, ce qui représente 57 % des participations départementales et pour le Département des Landes, cela représente une enveloppe de 2,5 M€/an en plus par rapport à la moyenne.

Concernant les Communes, elles consacrent 21,05 € par habitant au financement du SDIS, soit 31 % des contributions des collectivités territoriales. La moyenne de la strate en France s'établit à 30,35 €/habitant, ce qui est beaucoup plus important. Donc, on voit que dans les Landes, la participation des Communes est bien moindre qu'ailleurs, mais par contre, celle du Département est bien plus importante.

Donc, on vous propose de fixer la contribution du Département au budget de fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes pour 2023 à hauteur de 23 362 394 €, étant précisé que les crédits correspondants seront inscrits à l'occasion de l'adoption du Budget Primitif 2023.

Voilà pour ce rapport complet sur le SDIS.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie pour votre exposé. Est-ce que certains souhaitent intervenir ? Mme DURQUETY, puis Mme DEDIEU.

Mme DURQUETY : Je ne vais pas répéter tout ce que Dominique DEGOS a dit et je m'associe aux remerciements qu'elle a pu faire par rapport à tout ce qui s'est passé cet été.

Je me félicite, évidemment, de cette dotation supplémentaire qu'accorde le Département à son SDIS.

Je siége en CA du SDIS et on vit quelquefois des réunions un peu houleuses depuis quelque temps. Il est bien de rappeler, comme vient de faire Dominique, que notre Département contribue déjà à un pourcentage très important, qui est bien plus important que dans d'autres départements et que, de ce fait, cela vient en déduction de ce que peuvent

apporter les Communes parce qu'on vit quelquefois des CA avec des postures très volontaristes de certains élus qui sont présents en tant que maires. Je suis maire d'une petite Commune et on est contents de voir que le Département se substitue encore une fois à ce que pourraient apporter les Communes en mettant une contribution très importante.

Les difficultés du SDIS sont sans doute réelles, mais je crois qu'il sera bon de ne pas oublier cet effort très important qu'accorde le Département pour un service certes essentiel, mais qui est une de ses compétences parmi d'autres.

M. LE PRESIDENT : Mme DEDIEU.

Mme DEDIEU : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Nous avons donc connu effectivement un été exceptionnel par le nombre de départs de feux exceptionnels et par le nombre d'incendies.

Quand on additionne le nombre d'hectares qui ont brûlé, nous arrivons à une superficie trois fois supérieure à la moyenne annuelle de ces 10 dernières années, ce qui, naturellement, nécessite une mobilisation humaine hors du commun.

Cette sur-mobilisation de nos sapeurs-pompiers nous conduit, comme chacun d'entre vous je présume, à éprouver un sentiment de reconnaissance appuyé à leur égard.

L'étendue des événements que nous avons subis doit incontestablement nous conduire à une réflexion de fond sur l'organisation et les méthodes de notre protection civile. Elles nous interpellent, encore une fois, sur l'indispensable pédagogie à mener vis à vis de nos concitoyens. 9 feux sur 10 sont d'origine humaine. Certains sont d'origine accidentelle, d'autres pas, ce qui devrait nous inviter à réfléchir à un alourdissement des sanctions pour les pyromanes qui mettent en danger notre patrimoine naturel, la vie de nos concitoyens et parfois aussi les biens matériels que ces derniers possèdent.

Face à ces situations, la solidarité doit jouer. Elle doit jouer à tous les étages. A l'étage européen où il y aura du sens à mutualiser les moyens d'intervention, pour la première fois, nous avons vu venir en aide à notre pays des canadiens grecs, des avions suédois, des moyens terrestres polonais, allemands, autrichiens et roumains. Cette solidarité transnationale ne doit pas, bien sûr, être un prétexte à la démobilisation.

L'Etat doit renforcer ses efforts et je me réjouis que cette volonté ait été clairement intégrée à l'occasion du projet de loi de programmation et d'orientation du Ministre de l'Intérieur, actuellement en discussion au Parlement. Le renouvellement intégral de nos 35 hélicoptères de sécurité civile a été annoncé, la hausse des moyens des préfets en phase de gestion de crise, la construction de nouveaux canadiens, le souhait de porter à Bruxelles le projet d'une flotte européenne sont des évolutions allant, elles aussi, dans le bon sens.

Une réflexion devra aussi être engagée sur le statut des sapeurs-pompiers volontaires puisque j'ai lu dans la presse qu'en Gironde, seulement 10% des pompiers locaux mobilisés dans les 3 premiers jours d'incendies étaient des volontaires. Cela traduit une vraie difficulté de disponibilité sur laquelle, je l'espère, le législateur se penchera dans les prochains mois.

La réflexion doit aussi porter sur le financement du SDIS vous l'avez dit. Dans votre délibération, vous appelez l'Etat à mettre la main à la poche. C'est le jeu, je le comprends, et il est logique que joue la solidarité nationale. Je sais que je n'ai pas besoin de vous le rappeler, Monsieur le Président, le financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours est une mission première de notre collectivité et que nous nous devons de l'assumer pleinement.

C'est donc naturellement que je voterai en faveur de cette délibération qui représente pour nous un effort cohérent au vu de l'état de nos ressources.

M. LE PRESIDENT : je vous remercie. Je donne la parole à M. DELAVOIE, puis à M. COUTIERE.

M. DELAVOIE : Merci Monsieur le Président. Nous aussi, au nom du groupe communiste républicain et citoyen, nous nous félicitons de cette augmentation pour le SDIS. Nous nous félicitons aussi de la demande de futures assises pour les états généraux de la forêt landaise. Nous souhaitons pleinement y participer.

Je pense que l'on a des réflexions à avoir sur l'état de notre forêt landaise. On peut se poser des questions sur certaines replantations qui ont supprimé des chemins ou des pare-feux. Je pense qu'il ne faut pas non plus exclure un recours au travail de la gemme dans notre massif qui pourrait permettre un contrôle plus fin de l'état des forêts. Je pense aussi qu'il faut quand même revoir le financement de l'Etat. Dominique DEGOS nous a rappelé que le financement de l'Etat date de données de 2002 ou 2004. Notre département, depuis, ne ressemble pas, notamment en termes de population. On souffre d'une injustice. Il faut aussi forcer l'Etat à ce qu'il y ait une flotte de canadiens à proximité de notre massif parce qu'on voit que quand ces engins partent assez tôt et interviennent tôt sur les feux de forêt, ils peuvent limiter fortement les dégâts.

Juste pour dire, Monsieur le Président, que vous pouvez compter sur l'engagement de notre groupe pour avoir une démarche constructive sur ce dossier. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je donne la parole à D. COUTIERE.

M. COUTIERE : Monsieur le Président, juste une réflexion. On parle du SDIS, de la forêt. Je pense que ce qui est arrivé cet été a montré aussi les limites de la gestion forestière que l'on utilise aujourd'hui, c'est-à-dire que l'on veut de la rentabilité à tout prix, mais on a supprimé des haies de chênes, des bosquets de chênes que nos anciens gardaient précieusement justement en cas d'incendie pour s'appuyer dessus pour le combattre.

Je crois que le jour où on va réfléchir à l'avenir de la forêt et du SDIS, il faut quand même garder à l'esprit qu'il faut peut-être que l'on remette un peu de bon sens dans la gestion de notre forêt pour les incendies, mais également pour toutes les attaques dont la forêt fait l'objet aujourd'hui.

Vous l'avez vu, une forêt de production, on dirait presque qu'il est scandaleux de dire que c'est une forêt de production. Pourtant, c'est quand même de cela dont on parle. Le pin a une durée de vie de 50 ans et quand on veut bloquer du carbone, il va en bloquer au départ quand il est en croissance et il n'en bloquera plus le jour où il ne sera plus en croissance.

Si on veut vraiment qu'il ait un rôle écologique fort pour la société dans son ensemble, il faut que l'on s'intéresse à une gestion raisonnée, raisonnable et que ce soit aussi inclus dans la réflexion qu'il y aura demain. Je me méfie un peu de tous les plans, de toutes les choses que l'on peut entendre aujourd'hui. Je crois qu'il faut vraiment que l'on prenne le problème dans une globalité pour l'environnement, pour ce qui s'est passé, mais aussi pour la gestion future. Voilà, c'est tout.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Je donne la parole à M. LUBIN.

Mme LUBIN : Merci Monsieur le Président. Je voudrais juste souligner que ce qui s'est passé cet été essentiellement en Gironde quand même a surtout démontré à quel point les moyens de l'Etat avaient été totalement délaissés depuis des années puisqu'on s'est rendu compte que l'on n'avait pas de canadiens à proximité, ce qui était une demande ancienne. Je me souviens, notamment d'Henri EMMANUELLI, qui a été relayé plusieurs fois. On s'est rendu compte du problème que cela posait. On s'est aussi rendu compte que les canadiens existants, pour beaucoup, ne volaient pas parce qu'il y avait un défaut de maintenance lié à un défaut de budget consacré à cela.

Je ne sais pas comment il faut qualifier cela ; ce ne sont pas des accidents, dès lors que l'on a connu l'été que l'on a connu ce ne sont pas des accidents, même si c'est lié, souvent à des pyromanes. Je pense que la nature de notre forêt et tous les éléments que vient de rappeler Dominique COUTIERE font qu'avec les périodes de chaleur croissantes que nous allons connaître, si vous avez lu pour certains la presse hier Sud Ouest qui s'en faisait l'écho de ce que l'on avait pu lire sur la presse nationale, les prévisions sont quand même de plus en plus alarmistes.

Cette forêt, notre forêt a besoin d'un engagement particulier de l'Etat. Il y a des choses qui figurent dans la loi, mais j'attends de voir. En vieillissant, je suis devenue comme Saint Thomas : je ne crois que ce que je vois. En l'occurrence, depuis ces dernières années, j'ai entendu beaucoup de choses que je n'ai pas vues arriver.

Nous espérons que, mais en attendant, on voit depuis très longtemps, et particulièrement depuis ces trois dernières années, que le Département est toujours là quand il le faut. Nous espérons que cela pourra durer.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?

Mme DEGOS : Je vous rappelle aussi que les conditions l'été étaient tout à fait exceptionnelles. Juste quelques chiffres que je souhaite vous rappeler.

Concernant la pluviométrie, nous avons eu d'octobre à mai en 2022, 478 millimètres alors que l'on avait en moyenne 663 millimètres. Sur les mois de juillet et août, on a eu 99 millimètres en 2022 alors que la moyenne est à 161 millimètres. Concernant les températures, on a eu 70 jours en 2022 de température supérieure à 30° pour une moyenne de 35 jours, c'est à dire deux fois plus. On a eu 28 jours en 2022 de température supérieure à 35° pour une moyenne de 6 jours. C'est quatre à cinq fois plus.

Concernant l'ensoleillement, en 2022 on a eu 1 084 heures d'ensoleillement pour une moyenne de 884 heures et cet ensoleillement fait qu'il y a une perte prématurée du feuillage et un dépérissement des arbres beaucoup plus important. Associée à tout cela, une hygrométrie exceptionnellement basse.

On avait vraiment eu des caractéristiques climatiques qui ont été tout à fait favorables à ces grands incendies, plus la présence de vents tournants qui ont été soulignés.

Néanmoins, je crois effectivement qu'il faut que l'on se préoccupe de ce changement climatique et il faut que des états généraux aient lieu pour vraiment embrasser toutes les caractéristiques de notre massif landais.

On parle souvent de monoculture dans les Landes, mais je vous rappelle qu'il y a quand même eu une enquête du GIP ATGeRi qui a été faite sur plusieurs années et que 27% des peuplements dans le massif des Landes de Gascogne sont dominés par une essence feuillue, soit un quart du massif. Ne l'oublions pas. Sachant que les feuillus ont également dans notre sol des contraintes d'adaptation compliquées à cause de ce PH de 4,5 qui est extrêmement acide et qui ne favorise pas l'implantation d'essences diverses et variées, mais dans lequel le pin est quand même l'essence qui est la plus adaptée sur notre massif. Néanmoins, je rappelle que la présence des feuillus existe déjà, mais qu'elle est nécessaire.

M. LE PRESIDENT : M. DUTIN

M. DUTIN : Juste une intervention qui est peut-être à la marge de ce qui vient d'être dit, mais pour mettre en valeur une catégorie de la population qui est pas mal décriée parfois : je parle du monde de la chasse.

Pour faire écho à ce qui a été indiqué à l'occasion du Conseil d'Administration du SDIS, les personnels du SDIS ont pu indiquer combien le monde de la chasse s'était mobilisé à leurs côtés dans la lutte contre les incendies et je pense qu'il est utile de le rappeler. Je crois qu'on a déjà eu des exemples que les chasseurs avaient su intervenir lorsque notre massif avait été affecté par les grandes tempêtes que nous avons connues. Sur la catastrophe que nous avons connue cet été, ils étaient également là et je crois qu'il fallait le dire et souligner qu'ils sont extrêmement attachés à notre faune, à notre flore et à la préservation de notre patrimoine commun. Ils font partie de la culture de ce département et j'ai assez peu entendu un certain nombre d'associations qui ont été peut-être moins présentes sur le terrain qu'elles ne le sont sur les réseaux ou dans la presse. Les chasseurs ont montré qu'ils savaient être attachés à notre patrimoine.

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Je vais conclure. Je ne vais pas redire tout ce que vous avez dit. Je pense qu'il y a des choses fort intéressantes qui ont été dites, qui témoignent au moins de l'unanimité de cette assemblée sur la proposition qui est faite de soutenir le SDIS.

Vous dire simplement que cet été a été particulièrement difficile, d'abord pour les territoires qui ont été directement concernés, leur population et, bien sûr, les combattants du feu. On a été amené à prendre des mesures exceptionnelles, nous c'est-à-dire le Service Départemental d'Incendie et de Secours, quand on a demandé pendant plusieurs jours successifs le casernement, c'est-à-dire que concrètement les personnes étaient physiquement présentes au sein des casernes pour être prêtes à partir en cas de déclaration de feux.

C'est pour cela qu'au-delà de leur action sur le feu, il faut remercier l'ensemble des employeurs qui ont mis à disposition des pompiers volontaires qui ont été « réquisitionnés » pour pouvoir être présents à tout moment si c'était indispensable. On a eu quelques jours où on avait quand même une angoisse relativement forte, où on était à un risque que même l'échelle ne pouvait plus graduer et mesurer. Cela nous a fait craindre, particulièrement le 18 et le 19 juillet, un risque de propagation encore plus important, je pense particulièrement à la commune de Biscarrosse, à toutes les communes du sud Gironde et les communes du nord-est landais. On ne maîtrisait plus grand-chose quand on a un feu qui était devenu totalement incontrôlable. Et incontrôlable pourquoi ? Pour ce que certains ont évoqué. C'est que le feu, la meilleure façon de lutter, de l'attaquer, c'est quand il débute. C'est ce qu'on appelle les feux naissants. Pour attaquer les feux naissants, les meilleurs moyens sont les moyens aériens. Quand les feux se sont déclarés à Landiras et à la Teste le même jour, nous n'étions pas en risque sévère et il n'y avait aucun pré-positionnement de moyens aériens à proximité. Le temps que les moyens aériens interviennent, le feu avait déjà pris une ampleur considérable.

C'est pour cela nous avons réédité, une fois de plus, la demande que nous faisons de façon récurrente depuis plus de 15 ans que des moyens aériens soient positionnés dans le plus grand massif européen qu'est le massif des Landes de Gascogne. C'est une anomalie. Ce n'est pas un problème de gauche ou de droite, mais un problème de gestion directe de ce risque. Aujourd'hui, je pense que tout le monde en a pris un peu plus la mesure compte tenu de l'année exceptionnelle et j'espère que toutes les réticences, tous les freins, toutes les bonnes ou mauvaises raisons vont être levés pour que la sécurité civile change un peu sa doctrine en termes de positionnement parce qu'aujourd'hui, il n'y a qu'une seule base où sont présents les moyens aériens. C'est à Nîmes et en Corse où ils sont pré-positionnés pendant l'été. Tout le reste de la France, et particulièrement notre massif, n'est pas aujourd'hui couvert de façon correcte et on l'a vu, malheureusement.

C'est le premier élément.

Après, je partage totalement l'analyse de Dominique COUTIERE sur la forêt. Tu as raison de rappeler, Dominique DEGOS, qu'il y a des feuillus, mais enfin, on sait pertinemment que les parcours sylvicoles qui avaient été recommandés suite à la tempête Klaus de 2009 n'ont pas été respectés. Il ne faut pas se raconter d'histoires entre nous. C'était déjà préconisé, pas pour des raisons liées aux incendies, mais plutôt des raisons liées à la lutte contre les différents parasites. On sait que construire en lisière permet de freiner le développement des parasites, que ce soit le sténographe, que ce soit le nématode ou autres parasites très dévastateurs pour nos forêts. Il faut favoriser certainement la mixité, beaucoup plus que ça ne l'est aujourd'hui et essayer d'éviter de faire comme les maïsiculteurs, d'aller jusqu'au bout, presque de l'autre côté de la frontière... Les maïsiculteurs, leur logique, c'est la limite du tour d'arrosage. Jusqu'à preuve du contraire, la forêt n'est pas arrosée, mais la maïsiculture doit aussi respecter un certain nombre de règles qui permettraient d'avoir aussi des pare-feux beaucoup plus conséquents tels qu'ils existaient certainement. On a vu que quand on est amené à faire, pendant la lutte, des chantiers qui nous ont conduits, par exemple sur la commune de Biscarrosse, à faire des pare-feux entre le lac et l'océan qui pouvaient aller à certains endroits jusqu'à 300 mètres de large et 200 à d'autres endroits pour essayer d'être suffisamment efficaces, parce que quand les feux deviennent incontrôlables comme ceux-là et que les flammes arrivent à des

hauteurs considérables de plus de 100 mètres de haut, bien plus haut que les pins eux-mêmes qui font à peu près 50 mètres, vous voyez jusqu'où cela peut monter et donc, à tous moments, il y a ce qu'on appelle des sautes de feux qui font que cela peut sauter les pare-feux sans problème et c'est pour cela qu'il faut que les pare-feux soient suffisamment conséquents pour pouvoir être efficaces. C'est ceux qui ont été construits et qui n'ont pas eu besoin d'être utilisés, mais qui auraient pu être indispensables.

On a besoin, là aussi, de repenser quelque part et la gestion forestière et la structuration de notre massif en prenant en compte un peu plus que ça ne l'est encore aujourd'hui ces problèmes de pare-feux.

Quand vous dites, Madame DEDIEU, à juste titre, que c'est de la responsabilité du Département de financer le SDIS, oui, depuis la réforme sur la départementalisation, on doit, mais on n'est pas tout seul. Je crois que les chiffres qui ont été rappelés témoignent que le Département des Landes, en la matière, fait partie des Départements de France qui contribuent le plus au financement de son SDIS et les Communes des Landes sont parmi les Communes françaises qui contribuent le moins en proportion au financement du SDIS. Déjà, cela peut être une anomalie, mais anomalie qui est aussi créée par la loi.

Depuis une bonne vingtaine d'années maintenant, on a bloqué les contributions des Communes au niveau de l'inflation. C'est vrai que ces 20 dernières années, on n'avait pas connu d'inflation et donc, les contributions des Communes ont augmenté beaucoup moins et donc, comme les moyens nécessaires au SDIS, eux, ont continué à augmenter, le seul qui a augmenté sa contribution, ça a été le Département.

Comme je le disais récemment dans un entretien que j'ai eu avec le quotidien régional, on a dans ce pays cette ambiguïté permanente pour beaucoup de nos services publics, c'est que celui qui paye n'est pas celui qui commande. Vous savez qu'en matière de défense contre l'incendie, le responsable de la défense opérationnelle, quand les feux prennent une dimension trop importante, c'est l'Etat et c'est donc la préfecture. C'est donc la préfecture qui réquisitionne tous les moyens nécessaires en matière d'entreprises, pour faire les chantiers que l'on a évoqués, mais à l'arrivée, la facture est envoyée au SDIS. Même quand le SDIS dit en cours de campagne : « Il faut arrêter, le risque n'est plus là » et que l'Etat continue à réquisitionner, il faut quand même que l'on paye, ce qui nous conduit cette année à des factures relativement considérables.

Le Ministre de l'Intérieur que vous citez tout à l'heure - je ne sais pas si c'était dans un souci d'apaisement, quand il est venu sur les massifs incendiés, enflammés - s'est quand même posé la question de se dire : « Est-ce que tous les Départements utilisent bien les ressources qu'on leur donne pour pouvoir financer le SDIS ? » C'est quand même ce qu'on a entendu. Il dit : « L'Etat, à travers la TSCA, la contribution sur les contrats d'assurance, finance ; il y a une dotation qui est donnée aux Départements pour financer les SDIS. Est-ce que tous les Départements ne s'en mettent pas un peu de côté et, en fait, ne redistribuent pas tout ce qu'on leur donne ? »

Je l'ai rappelé l'autre jour en Conseil d'Administration du SDIS, pour que vous soyez tous très à l'aise et que vous puissiez dormir sur vos deux oreilles, la contribution que verse l'Etat au financement du SDIS dans le département des Landes, c'est 8 M€ et le Département des Landes financera le SDIS, cette année, au-delà de 24 M€. Vous voyez que la part de l'Etat dans le financement est minoritaire.

Quand les collectivités, et le Département des Landes en fait partie, sollicitent l'Etat pour une augmentation des moyens qu'il doit consacrer au financement des SDIS, c'est de cela dont il parle. C'est aujourd'hui de revoir un petit peu les règles d'attribution. C'est-à-dire la part sur ces contrats d'assurance. Il y a quand même un lien étroit entre les assurances que chaque particulier paye et le risque et quand le risque augmente, on sait que les primes vont augmenter et donc, le prélèvement qui peut être fait sur ces primes doit pouvoir être fait et donc, l'Etat doit pouvoir le transférer aux Départements pour qu'on augmente les moyens pour pouvoir faire face à ce risque. Je pense qu'il y a une certaine logique dans tout cela.

Aujourd'hui, et vous pouvez regarder attentivement le projet de loi, il n'y a pas cette réponse. Ce n'est pas vrai. Et sur l'augmentation des moyens aériens, il n'y a pas cette réponse, il y a un renouvellement. Quand la Première Ministre est venue sur la commune d'Hostens, j'étais présent. Elle nous a dit : « Je constate que les moyens de lutte sont à la hauteur. » Elle ne nous a pas dit qu'elle allait les augmenter et le Ministre de l'Intérieur qui l'accompagnait non plus.

Cette année est peut-être une année exceptionnelle, comme l'a rappelé Dominique DEGOS. Certes, mais je pense que maintenant, c'est l'exception qui va confirmer la règle tout le temps et il faut que l'on mesure quand même tous, dans une période beaucoup plus calme qui ne doit pas nous encourager à l'oubli, bien au contraire... il faut réellement que les états généraux que l'on a demandés, et je pense que le signe qu'a voulu donner le Président de la République, il doit recevoir avant la fin du mois, normalement, l'ensemble des acteurs. J'espère que tout le monde a pris conscience que ce qui s'est passé peut se reproduire et qu'il faut que l'on soit peut-être encore plus près que ce que l'on a été cette fois-ci.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce sujet et vous rappeler, mais je crois que personne ne peut dire le contraire, que le Département fait face à ses responsabilités et ici peut-être encore plus que d'autres. Vous me l'avez entendu répéter dans tous les Conseil d'Administration, rien n'empêche les Communes, les Communautés de Communes, en dehors de la loi, de venir apporter une contribution supplémentaire. Parce que moi, je suis un peu fatigué des débats qui naissent dans les enceintes quand il s'agit de définir la répartition de la contribution entre collectivités locales à l'intérieur des Communes et chaque Commune jugeant qu'elle paye plus que ce qu'elle devrait par rapport à sa voisine et ainsi de suite, au lieu de se poser la question de l'enveloppe globale qui devrait être beaucoup plus importante au niveau de la contribution.

Ce que je vous dis n'est peut-être pas très politiquement correct parce qu'on est 30 Conseillers Départementaux et qu'il y a 331 maires, mais je ne fais pas campagne électorale non plus en ce moment, mais même quand je le faisais précédemment, je tenais toujours le même discours : que chaque collectivité prenne la mesure de sa contribution aujourd'hui face au risque et aux moyens que nous mettons en place pour pouvoir lutter contre le risque.

C'est tout ce que je souhaitais vous dire en conclusion de ce dossier et comme j'ai compris que tout le monde était d'accord sur la proposition est faite.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Dedieu), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Tollis), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse (a donné pouvoir à M. Delavoie), Mme Salima Sensou Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. DELAVOIE : Il me semble, Monsieur le Président, qu'il serait important de rappeler la cérémonie qu'il y a vendredi prochain à Mano. Je vous laisse l'annoncer.

M. LE PRESIDENT : C'est le Service Départemental d'Incendie et de Secours qui organise le 28 octobre, avec une diffusion dans l'ensemble des casernes, une cérémonie d'hommage qui est faite en direction, à la fois des sapeurs-pompiers, mais aussi de l'ensemble des

intervenants. Cela se passera à Mano qui a été l'épicentre, dans les Landes du moins, avec la Commune de Biscarrosse et la Commune de Sanguinet qui ont été les plus directement concernées cet été et il a semblé au Service Départemental d'Incendie et de Secours indispensable de rendre un hommage appuyé à l'ensemble des personnes qui ont combattu ces feux. Ce sera le 28 octobre, de mémoire, à 18 h à Mano, avec une diffusion par visio dans l'ensemble des casernes du département.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénients on passe à l'examen du dossier sur les collègues, je donne la parole à Muriel Lagorce.

I – EDUCATION ET SPORTS

I – 1 EDUCATION – COLLEGES

(Rapporteur Mme Muriel LAGORCE)

Mme LAGORCE : Merci Monsieur le Président. Sur ce dossier Collèges une petite introduction. Je voudrais, avant l'examen plus approfondi de ces points, les mettre en exergue en introduction. Il s'agit de trois points. Tout d'abord la Dotation Globale de Fonctionnement aux collèges, un fonds de soutien exceptionnel et le tarif restauration.

Vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes dans un contexte de crise économique important, que nous faisons face à une inflation galopante, que cette inflation galopante voit les prix de l'énergie augmenter de façon considérable. Le prix des denrées alimentaires augmente également. Dans cette crise, tout le monde est touché, que ce soient les collectivités, que ce soient les particuliers et, bien évidemment, les collègues n'échappent pas à cela.

Vous allez voir que dans ce rapport, nous avons tenu compte de ce contexte de crise. Cette année, aucune dotation globale aux collèges ne baissera. Au contraire, par rapport à l'an dernier, nous avons une augmentation de 6% sur l'enveloppe globale. Nous vous proposons aussi de créer un fonds de soutien exceptionnel pour les collèges de 700 000 € pour faire face à leurs dépenses de viabilisation. Je sais que cela crée de nombreuses craintes au sein des établissements. Enfin, pour préserver le pouvoir d'achat des familles, nous maintiendrons le tarif de restauration à 2,70 € et en même temps, pour augmenter la qualité du repas pris par nos collégiens, nous relevons le prix des denrées alimentaires de 30 centimes sur le contenu qu'il y a dans les assiettes de nos collégiens landais.

Voilà pour cette petite introduction. Je passe à l'examen du dossier, avec la **dotation de fonctionnement des collèges publics**.

Les modalités de calcul. La DGF est destinée aux dépenses obligatoires pédagogiques et de fonctionnement des établissements. Un travail a été réalisé avec un prestataire et l'appui d'un groupe de principaux et adjoints gestionnaires concernant les modalités de calcul de la DGF. Les crises successives et le contexte économique actuel ont induit des données complémentaires qui marqueront l'exécution budgétaire 2023.

Il vous est proposé d'ajuster les différentes composantes de dépenses du calcul de la dotation globale de fonctionnement. En application de ce mode de calcul ainsi ajusté, des augmentations concernent 24 collèges. Vous avez les noms en annexe 1. Pour les 15 autres établissements, la dotation aurait vocation à baisser, mais afin de considérer le contexte actuel, aucune baisse ne sera prononcée pour 2023, ce qui représente un effort complémentaire estimé à plus de 140 000 € pour le Département.

En conséquence, il vous est proposé d'arrêter le total des dotations des collègues à 4 184 277 €.

Il est nécessaire également de prévoir un crédit supplémentaire de 123 444 € pour permettre à certains collèges de faire face à des dépenses non prévisibles au moment de l'élaboration des budgets.

Pour l'élaboration des budgets des collèges, il vous est proposé d'arrêter les grands principes suivants en tenant compte des incertitudes économiques. Donc, il faudra présenter un budget en équilibre, présenter le service de restauration et d'hébergement en service spécial et maintenir un seuil bas du fonds de roulement.

Nous allons donc créer un **fonds de soutien énergie collèges**.

Les enjeux écologiques et de maîtrise de l'énergie, déjà au cœur des préoccupations du Département, voient leur acuité considérablement renforcée dans le contexte actuel. Lors de l'été 2022 et concernant notamment les administrations, l'État a affirmé l'objectif de 10% d'économies d'énergie à réaliser dans les deux années à venir. En lien avec les exigences du dispositif Eco Efficacité Tertiaire, les établissements, tant dans leur gestion financière que par la mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion et d'occupation des bâtiments, sont appelés à prendre une part active à cet effort.

Considérant les incertitudes liées aux tarifs de l'énergie pour les mois à venir, marquées par la relative sécurisation tarifaire apportée par le marché énergie du SYDEC et en complément des mesures que l'État est amené à prendre pour protéger les services publics dans le prolongement du bouclier tarifaire pour les particuliers, il vous est proposé de prévoir un crédit de 700 000 € au BP 2023, calculé en lien avec l'augmentation théorique du coût de l'énergie prévisionnelle pour l'ensemble des collèges publics.

Il vous est proposé d'approuver le principe de l'attribution d'aides exceptionnelles qui feront l'objet d'une analyse au cas par cas pour 2023, qui tiendront compte du plan d'économie d'énergie adopté en Conseil d'administration du collège concerné, qui considèreront le niveau du fonds de roulement et qui interviendront en complément de l'effort financier de l'établissement.

Le point suivant concerne **le déplacement des collégiens vers les installations sportives**.

Il vous est proposé de reconduire pour l'année civile 2023 le dispositif et de prévoir pour cela au budget 2023 un montant de 116 800 €.

II - Contribution du Département pour les collèges privés pour 2023

En référence au protocole conclu entre le Département des Landes et l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique, il vous est proposé d'arrêter à 680 € par élève la contribution du Département et compte tenu de l'effectif prévisionnel de 2 047 élèves scolarisés dans ces établissements, il vous est proposé d'inscrire au BP 2023 781 954 € pour la part fonctionnement et 610 006 € pour la part personnel d'externat.

III – Tarifs de restauration dans les collèges publics landais à compter du 1er janvier 2023

Je vous rappelle que 90% des 17 500 élèves scolarisés dans les 39 collèges publics landais sont demi-pensionnaires. Cela correspond à environ deux millions de repas servis chaque année. A l'exception de l'un d'entre eux, les objectifs de la Loi Egalim et circuits courts ne sont pas à ce jour atteints par les collèges publics qui assurent la gestion déléguée du service.

Ainsi, le rapport Education qui sera présenté dans le cadre de la DM2 proposera de renforcer l'accompagnement du Département par la création à venir de 5 groupements de commandes.

Le présent rapport présente la tarification de la restauration des collèges à mettre en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2023.

Une vigilance est requise sur l'axe central de ce tarif : la part assiette. Pour favoriser l'atteinte de l'objectif d'un recours accru aux produits de qualité locaux, il est nécessaire de faire évoluer en conséquence la part affectée à l'achat de denrées alimentaires pour la constitution d'un repas fixée à 1,85 € minimum. Afin de soutenir le pouvoir d'achat des familles et l'accessibilité du service, il s'agit de maintenir le tarif appliqué aux familles tout

en augmentant la part assiette et la part dédiée au fonctionnement, ce qui implique une baisse du montant d'une recette reversé au Département par les collèges.

Pour la tarification applicable dans les collèges publics, dans la continuité de notre politique départementale, il vous est proposé de reconduire le tarif de restauration de référence à un prix unique à 2,70 €.

Pour la tarification spécifique applicable aux collégiens hébergés dans un autre établissement, il s'agit de l'accueil des collégiens en internat dans un autre collège ou un lycée public landais, il vous est proposé de maintenir la part du forfait internat annuel de référence.

Pour la tarification applicable aux autres usagers, il vous est proposé de maintenir le tarif de restauration unique, selon les catégories d'usagers qui vous sont précisées dans le rapport.

Et pour la tarification applicable aux collégiens bénéficiant du service de restauration des lycées, il vous est proposé de renouveler le dispositif de compensation qui concerne les collégiens des cités et ensembles scolaires du département et enfin, pour la tarification applicable aux écoles du 1^{er} degré, il vous est proposé de fixer les tarifs de restauration pour les élèves de 6 communes bénéficiaires du service de restauration départemental proposé dans les collèges. Vous avez eu sur table l'annexe 5.

Voilà pour ce rapport. Je voulais juste dire deux mots rapides de conclusion. J'ai mis en exergue trois points qui me semblent essentiels. Je voudrais dire que depuis longtemps, nous disons que l'Éducation dans ce département est notre priorité. Ce rapport montre qu'il ne s'agit pas là d'un simple élément de langage. Ce rapport montre qu'il ne s'agit pas d'une simple posture politique, mais que nous sommes réellement dans l'action concrète, que nous sommes réellement en accompagnement des collèges au quotidien et dans la préservation du pouvoir d'achat des parents de nos jeunes collégiens landais.

Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Mme DEGOS : Merci Président. Je voudrais saluer l'effort du Département sur l'augmentation de la part assiette dans les menus des collégiens parce qu'on sait très bien que la qualité du repas qui est proposé dans les collèges landais est souvent, malheureusement, le seul repas de qualité qui est consommé par de nombreux enfants.

Je dirai également que cette augmentation dans l'assiette des élèves a aussi des retombées locales auprès de nos producteurs puisque, avec la loi Egalim, il y a l'engagement des collectivités d'avoir une restauration collective avec des produits sains, des produits locaux, des produits de qualité, des produits sous signe officiel de qualité, des produits bio. Donc, tout cela va dans le bon sens et on sait très bien qu'une alimentation de qualité à base de produits sains est un plus pour la santé au quotidien et donc, je ne peux que saluer cette augmentation de la part assiette avec un maintien du tarif pour les familles.

M. LE PRÉSIDENT : M. Labruyère.

M. LABRUYERE : Merci Monsieur le Président. C'est juste une question. J'aimerais avoir quelques explications sur la création de 5 groupements de commandes supplémentaires, savoir quelle va être l'organisation, qu'est-ce que cela va apporter en plus pour augmenter notre part d'achats de produits locaux pour atteindre les objectifs fixés par la loi Egalim. Merci.

Mme LAGORCE : On a lancé une étude pour faire 5 groupements de commandes. Les difficultés que les collèges ont, c'est l'approvisionnement. On s'est dit qu'en essayant de faire 5 groupements de commandes dans les Landes qui regrouperaient des producteurs locaux et des circuits courts, les collèges auraient plus de possibilités, plus de visibilité pour avoir accès à ces producteurs locaux. A partir de janvier, ça va être un gros travail de recensement de tous les producteurs locaux sur notre territoire.

Je ne sais pas si j'ai répondu, ou seulement partiellement à votre question.

M. LABRUYERE : Peut-être que je n'ai compris que partiellement.

M. LE PRÉSIDENT : Il faut dire les choses comme elles sont. J'ai toujours l'impression que l'on ne veut jamais froisser personne. Je vais vous dire ce que je pense. Je l'ai déjà dit et je vais le redire une autre fois. Cela a été dit dans le rapport : on n'est pas à la hauteur de ce que nous demande la loi. On se félicite tous les jours, tout va bien, tout ça, mais si vous regardez le pourcentage de produits bio, le pourcentage de produits en circuit court, aujourd'hui les résultats ne sont pas à la hauteur. Donc, on a des marges de progression importantes.

Ce qu'il y a, c'est que l'on ne détient que partiellement les commandes. C'est pour cela que depuis très longtemps, les Départements demandent à avoir l'autorité fonctionnelle sur les gestionnaires des collèges. Aujourd'hui, qui est-ce qui détient les cordons de la bourse ? C'est le gestionnaire du collège. La qualité de l'assiette qui est réalisée dépend étroitement du couple gestionnaire/cuisinier. Ce sont eux qui décident de la totalité, et de l'équilibre alimentaire et de l'équilibre financier.

Donc, la loi depuis l'année dernière nous donne une autorité fonctionnelle partielle sur les gestionnaires. Les consignes qui ont été données aux services du Département, c'est de réellement activer cette nouvelle autorité fonctionnelle et dans un premier temps, exclusivement sur le problème alimentaire pour que, enfin, on puisse un peu mieux diriger ce qui est commandé et la façon dont c'est commandé.

Le groupement d'achats permet, lui par contre, d'avoir un effet de masse beaucoup plus important parce qu'aujourd'hui, chaque collège pris individuellement n'a pas le volume nécessaire pour pouvoir fidéliser éventuellement tel ou tel producteur parce que les commandes, en termes de viandes, en termes de légumes ne sont pas suffisantes. Si plusieurs collèges se regroupent pour pouvoir commander, on aura un effet beaucoup plus important et on pourra assurer pour un certain nombre de producteurs locaux, sur une durée relativement longue et avec un besoin d'anticipation, parce qu'en matière agricole, ce qui est consommé un jour doit être planté quelques mois, voire une année avant.

Donc, il faut que dans leur plan d'exploitation, les agriculteurs ou les producteurs de viande puissent savoir qu'ils pourront compter sur des commandes et donc, c'est tout cela qui doit être mieux organisé aujourd'hui. C'est tout l'objet du groupement de commandes qui va être mis en œuvre, mais c'est un travail beaucoup plus étroit qu'aujourd'hui et avec une emprise un peu plus forte que l'on peut avoir sur les gestionnaires. Vous participez tous à des Conseils d'Administration et vous voyez comment cela se passe. Vous voyez que la parole que l'on peut avoir sur ces problèmes-là est plus ou moins écoutée parce que le gestionnaire vous dit : « Moi, vous savez, j'ai tant ; je fais comme je peux et comme je veux. »

J'étais au congrès des Départements de France la semaine dernière à Agen. Un Président de Département disait : « On a dit aux gestionnaires de faire de telle et telle manière, mais ils nous ont dit : « Je continuerai à faire comme j'ai envie. » On a quand même ce véritable souci. Il faut avoir conscience de cette réalité et c'est la raison pour laquelle on mène ce travail pour améliorer les choses.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non.

M. DUTIN étant parti, il a donné pouvoir à Salima SENSOU.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Dedieu), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Mme Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Tollis), M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce,

Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse (a donné pouvoir à M. Delavoie), Mme Salima Sensou Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Bourretère). **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous remercie beaucoup et je vous donne rendez le 4 novembre pour finir d'examiner la Décision Modificative n°2.

La séance est levée à 12 h 35

Le Président



Xavier FORTINON

Le Secrétaire de séance



Julien PARIS

PROCES-VERBAL

Séance du vendredi 21 octobre 2022

Table des Matières

N°s	Titres des rapports	Pages
C-1	C - SOLIDARITE TERRITORIALE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)	2
I-1	I - EDUCATION ET SPORTS EDUCATION - COLLEGES	12